

La fusion Agirc-Arrco va pénaliser les cadres et assimilés les moins bien payés !

La réforme AGIRC-ARRCO prévoit la suppression de la Garantie Minimale de Points (GMP), ce qui signifie que les cadres et assimilés, dont les revenus sont inférieurs, égaux ou légèrement supérieurs au plafond (Tranche A) de la sécurité sociale vont être pénalisés ! Cette fusion de deux entités différenciées s'annonce comme un avant-goût de la réforme des retraites voulue par le Président Emmanuel Macron et prévue pour l'année 2019. Comme son nom l'indique, la GMP (**garantie minimale de points**) permettait de garantir l'acquisition de 120 points de retraite complémentaire, sur une année, pour les salariés cadres et assimilés dont le revenu ne dépassait pas le seuil de salaire de 39732€.

La cotisation GMP était fixée pour 2018 à 72,71 euros par mois répartis de la façon suivante : 45,11 euros à la charge de l'employeur et 27,60 euros à la charge du salarié cadre et assimilé.

La **CFE-CGC** demande à la direction l'ouverture de négociations afin de maintenir au niveau groupe la cotisation employeur.



Suspension ou abandon du projet de réorganisation d'IDM, bonne ou mauvaise nouvelle ?

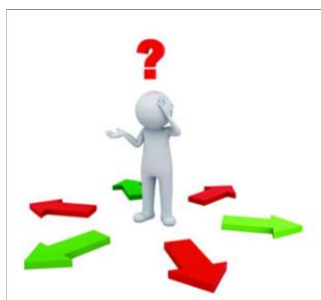
La direction a annoncé qu'elle suspendait l'information / consultation des représentants du personnel sur son projet de réorganisation d'IDM (qui concerne les salariés d'ATOS Infrastructures sans BS).

Officiellement la direction nous dit vouloir étudier les conséquences du projet pilote en cours au Royaume-Uni. Les mauvais résultats financiers d'IDM sont également mis en avant.

Ce type d'argumentation ne trompe évidemment pas les organisations syndicales. Et ce projet devrait donc prochainement refaire surface sous une autre forme. Pour Information, la division IDM représente aujourd'hui 65 % du chiffre d'affaires mais n'est pas au cœur de la stratégie de notre groupe qui veut se positionner sur le Cloud et la Cyber sécurité.

La **CFE-CGC** pense que les atermoiements de la direction d'ATOS sont vraisemblablement en lien avec le rachat pour 3 milliards d'Euros de SYNTEL. L'endettement du groupe ATOS est devenu inquiétant.

De son côté, la société SYNTEL essentiellement implantée sur le marché US est spécialisée dans l'offshore massif de ses clients en Inde. La direction a indiqué au Comité Central d'Entreprise vouloir étudier la reprise du modèle de Delivery et les outils d'automatisation de SYNTEL.



Pour la **CFE-CGC**, cela présage un renforcement de l'offshore et une transformation de notre groupe en machine à délocaliser.

La **CFE-CGC** suivra ce projet de très près et fidèle à son habitude continuera de vous informer en mettant tout en œuvre pour défendre les intérêts de tous les salariés.



Reconversion des pilotes et des analystes d'exploitation, un enjeu pour ATOS et ses salariés !

Aujourd'hui nombre de métiers d'ATOS Infrastructures sont considérés comme étant très sensibles car risquant de disparaître ou décroître dans les 3 ans.

La demande de pilote ou d'analyste d'exploitation va certainement diminuer car le groupe ATOS n'a pas la volonté de développer ces activités.

Le groupe ATOS a donc l'obligation de mettre en œuvre une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) afin d'adapter la qualification de ses salariés aux évolutions prévisibles de l'emploi.

- **30% des salariés Infrastructures (IDM) sont positionnés sur des métiers sensibles.**
- **Seulement 27 salariés ATOS Infogérance ont bénéficié d'une formation longue** pour leur permettre d'évoluer professionnellement.
- Près de **40% des salariés identifiés** par la direction et **ayant un projet de reconversion** sont toujours **en attente de formation.**
- **Des salariés** ayant bénéficié d'une formation longue sont toujours **en attente de positionnement** sur des postes opérationnelles pour valider les formations.
- **Les métiers stratégiques chez ATOS sont majoritairement présents dans d'autres entités. Ils sont très difficilement accessibles pour les salariés d'Atos Infrastructures** rendant problématique la prise en compte des souhaits d'évolution de nos salariés.

La **CFE-CGC** fait donc, encore une fois, le constat que la politique GPEC pratiquée chez Atos Infrastructures est très insuffisante au regard des enjeux.

Vous faites partie de ces professions à risque ? ne restez pas sans rien faire, N'ATTENDEZ PAS !

Contactez sans attendre vos représentants CFE-CGC afin d'échanger sur d'éventuelles pistes de formation/reconversion dans le cadre des dispositifs permis par l'entreprise.

Flash : Les heures de DIF disparaissent au 1^{er} janvier 2020 !

Si cela n'est pas déjà fait, n'oubliez pas de demander vos compteurs DIF à votre HRBP et d'activer votre compte CPF sur le site du gouvernement : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr>. Ces heures sont très utiles afin de financer des formations professionnelles mais aussi des cours d'anglais dans des instituts réputés, voire votre permis de conduire. Si vous rencontrez des problèmes pour obtenir ces informations auprès des ressources humaines, vous pouvez vous rapprocher de vos élus **CFE-CGC**.

Flash : jours de fractionnements :

Vous devriez voir apparaître à la fin du mois de novembre un nouveau compteur de CP, nommé « CP de fractionnement ». Les jours qui y sont présents doivent impérativement être posés **avant le 28 février 2019**.



La CFE-CGC est un syndicat de construction sociale au service des Techniciens, Agents de Maîtrise, Ingénieurs et Cadres.

Par sa présence dans toutes les instances représentatives du personnel, la **CFE-CGC** assure la prise en compte de vos revendications et vous apporte son soutien, son écoute par une présence active de ses Délégués du Personnel.

Un seul contact : atos.cfe.cgc@gmail.com

